

REGARDS | 28

sur la qualité du logement

R

Auteur: Paul Zahlen
Publication périodique | Décembre 2014

STATEC
Institut national de la statistique
et des études économiques

En ce qui concerne les installations de base comme les toilettes intérieures, la salle de bain, les installations de chauffage, les manques sont peu fréquents au Luxembourg (entre 0.1% et 0.6% de la population vit dans de tels logements). En revanche, la proportion des personnes habitant des logements considérés comme humides est un peu plus élevée au Luxembourg (17.1%) que dans la moyenne de la zone euro (15.1%). D'un autre côté, seulement 10.2% des habitants du Luxembourg vivent dans des logements qui ne sont pas confortablement frais en été, alors que le pourcentage atteint 20.6% dans la zone euro en moyenne, 18.9% en France, 13.6% en Allemagne. Les inégalités en matière de qualité de logement sont assez importantes. 13.5% des personnes en risque de pauvreté vivent dans des logements trop sombres, contre 5.4% des non-pauvres. Pas moins de 28.9% des personnes vivant sous le seuil de risque de pauvreté habitent dans des logements humides, alors que ce n'est le cas que pour 14.9% des non pauvres. Près d'une personne sur 10 parmi les habitants en risque de pauvreté au Luxembourg vit dans un état de privation matérielle sévère liée au logement.

Qualité du logement : une situation un peu mitigée au Luxembourg

Dans le module 2012 sur les conditions de logement de l'enquête SILC, on pose également des questions sur la qualité du logement : installations électriques adéquates ou inadéquates, installations et canalisations d'eau adéquates ou inadéquates, absence ou présence d'appareils de chauffage, logement confortablement chauffé ou non en hiver ; logement confortablement frais ou non en été ? À cela s'ajoutent des questions qui sont posées de façon récurrente dans l'enquête EU-SILC : humidité dans le logement ?, baignoire ou douche dans le logement ?, toilettes intérieures au logement ?, logement jugé sombre ou non ?

Tableau 1 : Qualité du logement au Luxembourg (en% de la population)

	LU	Zone €	BE	DE	FR
Installations électriques inadéquates	7.7	5.7	3.5	2.6	9.1
Installations/canalisations d'eau inadéquates	6.7	6.5	2.6	1.2	13.7
Logement non équipé d'appareils de chauffage	0.2	1.9	0.2	0.0	0.0
Logement non confortablement chaud en hiver	4.2	13.6	12.6	3.6	17.7
Logement non confortablement frais en été	10.2	20.6	12.7	13.6	18.9
Logement humide*	17.1	15.2	18.4	13.5	12.8
Ni baignoire ni douche dans le logement	0.1	0.5	0.9	0.1	0.5
Pas de toilettes intérieures	0.6	0.8	1.9	0.9	0.5
Logement considéré comme trop sombre	6.6	5.9	7.3	3.9	7.7

Source : STATEC, EUROSTAT ; N.B. : *Part de la population totale vivant dans un logement ayant soit des fuites dans la toiture, soit des murs, sols ou fondations humides, soit de la pourriture dans l'encadrement des fenêtres ou au sol

En ce qui concerne les installations de base comme les toilettes intérieures, la salle de bain, les installations de chauffage, les manques sont peu fréquents au Luxembourg (entre 0.1% et 0.6% de la population vit dans de tels logements). D'ailleurs, dans les pays voisins, pour l'absence de ces installations, les taux sont seulement ponctuellement et marginalement plus élevés, mais grosso modo, les pourcentages sont faibles (voir tableau 1).

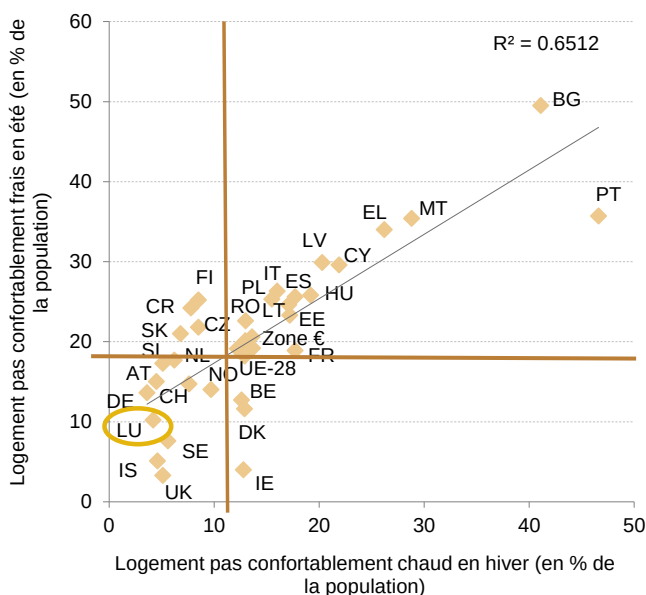
En revanche, avec 7.7% des personnes vivant dans des logements dont les habitants considèrent que les installations électriques sont inadéquates, le Luxembourg fait moins bien que la moyenne européenne (5.7% dans la zone euro), l'Allemagne (2.6%) et la Belgique (3.5%). En France, le pourcentage des personnes insatisfaites des installations électriques (9.1%) est, par contre, plus élevé qu'au Luxembourg. La proportion des personnes habitant des logements considérés comme humides est un peu plus élevée au Luxembourg (17.1%) que dans la moyenne de la zone euro (15.1%). En Allemagne et en France, les taux sont encore plus faibles (13.5% et 12.8%). Enfin, le Luxembourg n'est que moyennement classé en ce qui concerne la luminosité des logements. 6.6% des habitants du Grand-Duché vivent dans des logements considérés comme trop sombres. Dans la zone euro, la proportion est de 5.9%. Il convient de noter que les réponses à ces questions de manque de qualité ne peuvent être interprétées en absolu étant donné que les normes (réglementaires et d'usage) en matière d'installations ne sont pas identiques dans tous les pays européens. Les réponses à ces questions contiennent donc une part de « subjectif » et une part d'« objectif ».

... mais un pourcentage très élevé de personnes au Luxembourg considérant que leur logement est confortablement chaud en hiver et confortablement frais en été

Dans le module 2012 d'EU-SILC ont été posées deux questions qui reflètent assez bien la qualité globale des logements, à savoir « Est-ce que votre logement est confortablement chaud en hiver » et « Est-ce que votre logement est confortablement frais en été ». Conceptuellement ces deux questions ont une certaine cohérence : elles sont exclusivement subjectives (ne se référant pas à des normes générales) et elles ne se limitent pas à l'appréciation de la qualité des installations, mais à l'effet des installations (chauffage, isolation thermique, etc.). Au Luxembourg, seulement 4.2% des résidents considèrent que leur logement n'est pas confortablement chaud en hiver (voir tableau 1 et graphique 1). Le pourcentage correspondant est plus de trois fois plus élevé en moyenne dans la zone euro (13.6% estiment que leur logement n'est pas confortablement chaud en hiver), en Belgique (12.6%) et en France (17.7%). En Allemagne (3.6%), le taux se situe au même niveau qu'au Luxembourg. Au Portugal, le taux des personnes qui disent que leur logement n'est pas confortablement chaud en hiver atteint 46.6% et en Bulgarie 41.1%.

En outre, seulement 10.2% des habitants du Luxembourg vivent dans des logements pas confortablement frais en été, alors que le pourcentage atteint 20.6% dans la zone euro en moyenne, 18.9% en France, 13.6% en Allemagne. Là-encore les pourcentages au Portugal et en Bulgarie sont très élevés : au Portugal, 35.7% des personnes habitent des logements non confortablement frais en été, en Bulgarie 49.5%.

Graphique 1 : Logements non confortablement chauds en hiver et logements non confortablement frais en été dans les pays européens, 2012 (en %)



Source : STATEC, EUROSTAT

La température dans le logement est certes liée au climat, mais le confort et la qualité du logement (installations de chauffage, isolation thermique ...) semblent jouer un rôle non-négligeable dans la comparaison entre pays. En fait il y a une corrélation nette : les pays où le pourcentage des logements non confortablement chauffés en hiver est faible, sont également les pays où le pourcentage des logements non confortablement frais en été est faible. Parmi ces pays bien situés on trouve le Luxembourg, mais également les pays nordiques, l'Allemagne, l'Autriche, les Pays-Bas, le Royaume-Uni. Dans le groupe de pays se situant au-dessus de la moyenne pour les logements non confortablement chauds en hiver et non confortablement frais en été, on trouve les pays baltes et les pays du Sud de l'Europe.

Les inégalités en matière de qualité de logement sont non-négligeables

Il est intéressant de comparer les indicateurs de qualité de logement pour les non-pauvres (personnes dont le revenu se situe au-dessus de 60% du revenu médian) et pour les pauvres (personnes dont le revenu se situe en-dessous de ce seuil).

Au Luxembourg, 13.5% des personnes en risque de pauvreté vivent dans des logements trop sombres, contre 5.4% des non-pauvres (voir graphique 2). Pas moins de 28.9% des personnes vivant sous le seuil de risque de pauvreté habitent dans des logements humides, alors que ce n'est le cas que pour 14.9% des non pauvres. 15.1% des personnes en risque de pauvreté vivent dans des logements avec des installations électriques inadéquates, contre 6.4% des non pauvres. 10.2% des personnes en risque de pauvreté occupent des logements avec des installations/canalisation d'eau inadéquates, alors que seulement 6.1% des non-pauvres sont dans ce cas.

10.2% des personnes en risque de pauvreté vivent dans des logements qui ne sont pas confortablement chauds en hiver, contre 3.1% pour les non-pauvres

Le pourcentage des personnes en risque de pauvreté habitant des logements pas confortablement chauds l'hiver est de 10.2%, soit le triple du pourcentage qui vaut pour les non-pauvres (3.1%). La différence entre pauvres et non-pauvres quant au fait de vivre dans des logements non confortablement frais l'été est un peu moins prononcée : 14.1% des pauvres sont dans cette situation, contre 9.5% des non-pauvres.

Les personnes âgées sont relativement peu nombreuses à vivre dans des logements non confortablement chauds en hiver et frais en été

On peut également appréhender la qualité du logement - notamment le fait de pouvoir vivre dans un logement confortablement frais en été et confortablement chaud en hiver -, à travers d'autres caractéristiques personnelles des résidents ou des logements, comme l'âge des habitants, le type de logement (maison, appartement) et le statut du logement (propriétaire ou locataire) (voir tableau 2). Seulement 2.4% des personnes âgées de 65 ans et plus se plaignent d'un logement non confortablement chaud l'hiver (contre 4.3% des 18-64 ans). 6.0% des 65 ans et plus habitent un logement pas confortablement frais l'été, contre 10.6% des 18-64 ans.

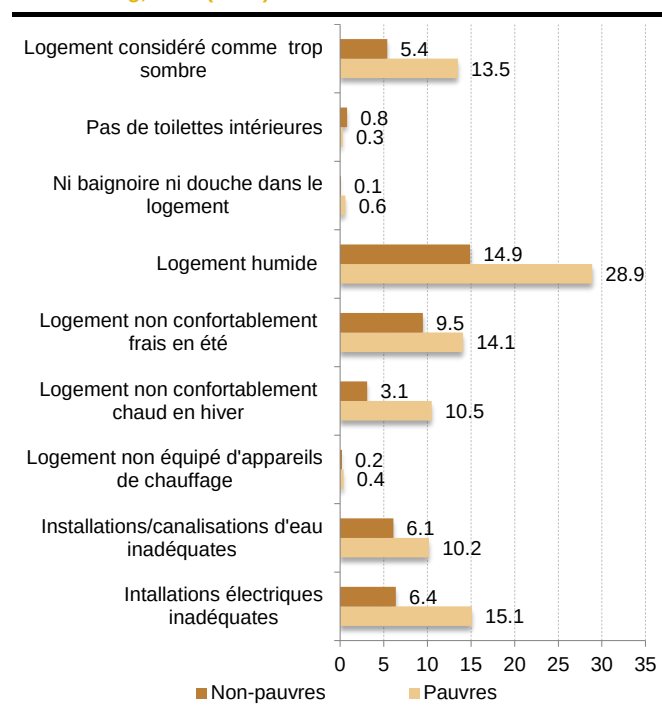
Les locataires vivent beaucoup plus fréquemment dans un logement pas confortablement frais l'été ou chaud l'hiver que les propriétaires. 1.9% des propriétaires (en train de rembourser un prêt) habitent un logement non confortablement chaud en hiver et 6.2% un logement non confortablement frais l'été. Les pourcentages correspondants pour les locataires sont beaucoup plus élevés avec respectivement 8.4% vivant dans les logements mal chauffés en hiver et 16.6% habitant dans des logements pas assez frais l'été. Les personnes habitant une maison sont beaucoup mieux loties que celles habitant dans un appartement, surtout quand il s'agit de logements confortablement frais l'été. 17.9% des personnes vivant dans un appartement font état d'un manque de fraîcheur l'été, contre seulement 6.6% des personnes vivant dans une maison isolée et 5.6% des personnes habitant une maison mitoyenne.

Tableau 2 : Logements pas confortablement chauds en hiver et logements pas confortablement frais en été au Luxembourg, 2012 (en %)

	Logement pas confortablement frais en été	Logement pas confortablement chaud en hiver
Total	10.2	4.2
0-17 ans	11.8	5.3
18-64 ans	10.6	4.3
65 ans et plus	6.0	2.4
Pauvres	14.1	10.5
Non-pauvres	9.5	3.1
Zone densément peuplée	12.3	5.0
Zone urbanisée intermédiaire	11.2	3.8
Zone faiblement peuplée	8.8	4.4
Propriétaires (remboursant un prêt)	6.2	1.9
Propriétaires (ne remboursant pas de prêt)	8.6	2.8
Locataires (sur le marché libre)	16.6	8.4
Maison isolée	6.6	4.1
Maison mitoyenne	5.6	3.4
Appartement	17.9	5.1

Source : STATEC, EUROSTAT

Graphique 2 : Qualité du logement selon le statut de pauvreté au Luxembourg, 2012 (en %)



Source : STATEC, EUROSTAT

Près d'une personne sur 10 parmi les habitants en risque de pauvreté au Luxembourg vit dans un état de privation matérielle sévère liée au logement

Un autre indicateur - synthétique - donne un aperçu plus global de la qualité du logement en Europe : le taux de privation matérielle sévère liée au logement. Il s'agit de la part de la population vivant dans un logement surpeuplé et qui présente au moins un des défauts suivants: absence de baignoire ou de douche, de toilettes intérieures, logement humide, logement sombre. Un logement est dit « surpeuplé » s'il ne dispose pas d'un nombre minimal de pièces, soit : une pièce par ménage ; une pièce par couple composant le ménage ; une pièce pour chaque personne célibataire âgée de 18 ans ou plus; une pièce pour chaque paire de personnes célibataires de même sexe âgées de 12 à 17 ans; une pièce pour chaque personne célibataire âgée de 12 à 17 ans non incluse dans la catégorie précédente; une pièce par paire d'enfants âgés de moins de 12 ans.

Tableau 3 : Taux de privation matérielle sévère liée au logement en Europe, 2012 (en %)

	En-dessous 60% du revenu équivalent médian (en risque de pauvreté)	Au-dessus 60% du revenu équivalent médian (non- pauvres)	Total
Belgique	2.0	0.3	0.6
Irlande	1.5	0.4	0.6
Finlande	2.8	0.5	0.8
Pays-Bas	2.5	0.7	0.9
Malte	1.6	0.9	1.0
Chypre	3.6	0.8	1.2
Norvège	5.2	0.7	1.2
Espagne	3.6	0.6	1.3
Suède	4.6	1.0	1.5
Suisse	3.5	1.4	1.8
Allemagne	5.3	1.2	1.9
Royaume-Uni	4.2	1.6	2.0
Danemark	6.7	1.5	2.2
Luxembourg	9.4	1.2	2.4
Islande	5.9	2.1	2.4
France	8.7	1.5	2.6
Zone euro (18 pays)	8.6	2.4	3.5
Autriche	10.9	2.6	3.8
République tchèque	13.5	2.9	3.9
Portugal	7.8	3.6	4.3
Estonie	9.6	3.7	4.7
Union européenne (28 pays)	12.6	3.6	5.1
Slovaquie	15.3	3.6	5.1
Grèce	13.2	5.1	7.0
Lituanie	14.2	5.5	7.1
Slovénie	16.9	6.8	8.1
Italie	16.7	6.4	8.4
Croatie	13.1	8.7	9.6
Pologne	22.9	7.9	10.5
Bulgarie	32.3	7.7	12.9
Lettonie	31.5	12.8	16.4
Hongrie	48.0	12.2	17.2
Roumanie	49.2	15.1	22.8

Source : STATEC, EUROSTAT ; N.B. : Taux de privation matérielle sévère liée au logement = part de la population vivant dans un logement surpeuplé et qui présente au moins un des défauts suivants: absence de baignoire ou de douche, de toilettes intérieures, logement humide, logement sombre. Logement surpeuplé = si le logement ne dispose pas d'un nombre minimal de pièces, soit: une pièce par ménage; une pièce par couple composant le ménage; une pièce pour chaque personne célibataire âgée de 18 ans ou plus; une pièce pour chaque paire de personnes célibataires de même sexe âgées de 12 à 17 ans; une pièce pour chaque personne célibataire âgée de 12 à 17 ans non incluse dans la catégorie précédente; une pièce par paire d'enfants âgés de moins de 12 ans

Le taux de privation matérielle sévère liée au logement est de 2.4% au Luxembourg (voir tableau 3). Avec ce taux, le Luxembourg fait un peu mieux que la moyenne européenne (3.5% dans la zone euro et 5.1% en moyenne dans l'UE-28), mais les pays du Nord de l'Europe, mais également la Suisse, la Belgique, l'Irlande, Malte, l'Allemagne, le Royaume-Uni, Chypre et l'Espagne sont mieux situés que le Grand-Duché. Pour les non-pauvres, le score du Luxembourg est d'ailleurs meilleur que pour les pauvres dans la comparaison avec les autres pays européens. Ainsi, le taux de privation matérielle sévère liée au logement est de seulement 1.2% au Luxembourg pour les personnes qui ne sont pas en risque de pauvre (c'est-à-dire dont le revenu se situe au-dessus de 60% du revenu médian). En revanche, pour les personnes en risque de pauvreté au Luxembourg, le taux atteint 9.4%, c'est-à-dire un pourcentage supérieur à la moyenne de la population pauvre dans la zone euro (8.6%). À noter les taux élevés de privation matérielle sévère dans certains pays baltiques, de l'Est et du Sud de l'Europe. À titre d'exemple, en Roumanie, 22.8% des personnes vivent en privation matérielle sévère liée au logement. Parmi les personnes en risque de pauvreté dans ce pays, le taux atteint même 49.2%.

**Institut national de la statistique
et des études économiques
Luxembourg**

info@statec.etat.lu
Tél.: (+352) 247-84219

www.statistiques.lu

ISSN 2304-7135